

DE L'EMPLOI POUR NOS MISSIONS C'EST L'INTERET DE TOUTE LA POPULATION

Contre vents et marées, le Président de la République, le Gouvernement, entendent poursuivre leur politique destructrice en matière d'emplois publics.

A partir du dogme, stigmatisé également par la Cour des Comptes, du non remplacement d'1 fonctionnaire sur 2 partant à la retraite, ce sont près de 34.000 emplois supplémentaires qui pourraient être rayés de la carte de la Fonction publique d'Etat en 2010.

Il y a urgence à arrêter ce véritable massacre et à promouvoir des orientations radicalement différentes.

Quelle est la réalité ?

Au 31 décembre 2007, dernière date où des données officielles sont exploitables, la Fonction publique de l'Etat, Territoriale et Hospitalière employaient environ **5,2 millions** d'agents, correspondant à **4,9 millions d'équivalents temps plein** (ces chiffres incluent un peu plus de 300.000 militaires).

Sur ce total, **2,5 millions** sont employés sur le **versant Etat**, 1,7 million sur la **Territoriale** et 1 million sur l'**Hospitalière**.

Enfin, en incluant les praticiens hospitaliers, **environ 20 % des personnels sont des non-titulaires**.

Durant les 20 dernières années, ces effectifs ont augmenté de 21 %. Sur la même période, le nombre d'habitants et la population active ont crû d'entre 12 à 13 %.

☞ Sur ces 2 dernières décennies, l'Etat n'a vu ses emplois ne croître que de 8 %, c'est-à-dire, moins que la population.

☞ L'hospitalière d'environ 26 %. Mais, sur les 200.000 emplois que cela représente, environ 30.000 – ce qui est notoirement insuffisant – proviennent de l'ARTT du début des années 2000. Le véritable ordre de grandeur est donc plus proche de 20 %.

☞ Et la Territoriale de 48 %. Mais, sur ce versant, la mise en œuvre de l'ARTT, ce sont environ 60.000 emplois. De plus, depuis 1993, les groupements de communes ont été multipliés par 6, les communes regroupées par 7 et la population concernée par 3 et demi. Ce ne sont pas moins de 170.000 emplois supplémentaires qui ont été créés pour ces missions spécifiques. En neutralisant ces 2 aspects, afin de comparer ce qui est comparable, les emplois de la Territoriale ont augmenté de 22 %.

Au global, à périmètre et temps de travail constants, les effectifs des 3 versants de la Fonction publique ont crû d'environ 15 % sur les 20 dernières années, soit à peine davantage que la population active

Dernier élément : une étude d'avril 2008 du Centre d'Analyse Stratégique spécifie que la France a un « taux d'administration » dans la « moyenne haute » des pays développés (avec 93 emplois pour 1000 habitants), proche du Royaume-Uni, en deçà du Canada et près de 2 fois inférieure au Danemark

Emplois supprimés, population pénalisée :

Si le versant de l'Etat a finalement augmenté très faiblement ses emplois sur les 20 dernières années, il est aux premières loges des suppressions et subit même une véritable saignée.

De 2003 à 2007 inclus, ce sont déjà plus de 70.000 emplois budgétaires qui ont été rayés de la carte.

En 2008, les chiffres quasiment arrêtés font apparaître une nouvelle réduction – de 30.000 unités au lieu des 22.700 votés.

Si 2009 et 2010 continuent dans la même logique – plafonds d'emplois de la LOLF obligent, le cumul des suppressions sur ces 2 années atteindra entre 80 et 90.000 emplois !

Et si, scénario catastrophe, 2011 et 2012 prolongent cette mécanique infernale, cette politique ultra-libérale aura procédé au plus grand dégraissage jamais atteint : entre 250 et 300.000 emplois supprimés !

Un tel massacre de l'emploi public a – et aura davantage demain – des conséquences dramatiques sur les conditions de travail des personnels et sur la qualité du service public rendu.

Il ne faut pas s'y tromper : aucun secteur ne sera épargné. Par ailleurs, si les secteurs qui sont frappés par **des dizaines de milliers de suppressions d'emplois** sont, bien entendu, les principaux sacrifiés sur l'autel de ces choix régressifs, ne perdons surtout pas de vue que quelques emplois disparus dans un établissement de taille modeste, **c'est parfois l'existence même de celui-ci qui est remise en cause.**

Car, au bout du compte, c'est bien de cela dont il s'agit : mettre les services publics en conditions de dysfonctionnement pour en préparer la privatisation.

Quand on voit la situation catastrophique en matière d'effectifs des hôpitaux publics, la mise en œuvre d'une tarification à l'activité (la fameuse T2A) qui n'est rien d'autre que l'introduction de la recherche effrénée de la rentabilité et les nouvelles suppressions massives d'emplois qui sont prévues, on a la confirmation qu'il est bien question de rétrocéder, par pans entiers, des missions d'intérêt général au secteur marchand.

Or, la réalité, c'est que toutes les externalisations et les privatisations ont une triple conséquence : elles amoindrissent le niveau du service public, elles mettent à mal l'égalité de traitement et, cerise sur le gâteau, elles coûtent plus cher aux citoyens.

Pour la CGT, les emplois dans la Fonction publique ne sont pas une variable d'ajustement économique. Ils doivent être liés aux missions d'intérêt général que celle-ci doit remplir, dans ses 3 versants.

Et, à cette aune, la réalité, c'est que notre pays et tous ses citoyens ont besoin d'emplois publics, statutaires et qualifiés, certainement pas de coupes sombres et massives, préjudiciables à tous.

Nos revendications :

Avec la population et les usagers qui, de plus en plus nombreux refusent et combattent cette politique désastreuse, la CGT continue d'exiger :

- ➔ L'arrêt immédiat des suppressions d'emplois.
- ➔ Des créations partout où les besoins de la Fonction publique l'exigent.
- ➔ La résorption de la précarité qui passe notamment par un plan de titularisation.
- ➔ Le retour dans la Fonction publique des missions passées au secteur privé.

2010: DEFENDRE ET CONSOLIDER

LE SYSTEME DE RETRAITE

Nicolas Sarkozy a affirmé lors de ses vœux télévisés du 31 décembre 2009: « *En 2010, il va nous falloir : ..., consolider notre système de retraites dont j'ai le devoir d'assurer la pérennité financière* ».

Pour Sarkozy, assurer la pérennité financière du système de retraite, c'est ajuster les dépenses aux recettes, c'est réduire les retraites des salariés et allonger le nombre d'années travaillées.

Là aussi, la recette Sarkozy c'est travailler plus pour gagner moins !

Nouveau matraquage sur « le coût des retraites » :

Le gouvernement a choisi d'aborder une nouvelle réforme des retraites en 2010 pour profiter de la crise et dramatiser les enjeux.

Le ministre du Budget, Eric Woerth, a clairement indiqué, le 1er octobre: « *Pour redresser les comptes de la Sécurité sociale, nous devons aborder la question des retraites grâce au rendez-vous de 2010.* ».

Dans ce domaine comme dans tous les autres, le déficit public sera effectivement très important en cette année de crise du système économique.

La loi de financement de la Sécurité Sociale prévoit pour 2010 un déficit de 30,5 milliards d'euros, dont 12,6 milliards pour les régimes de base obligatoires de la sécurité sociale.

La CGT a toujours insisté sur les besoins réels de financement du système de retraite, dûs à l'allongement de l'espérance de vie et à l'augmentation du nombre de retraités. Mais, l'aggravation par la crise économique et l'envolée du chômage de ces besoins est l'occasion pour le pouvoir de décréter l'état de catastrophe nationale afin de justifier la prise de décisions rejetées par la population.

Le pouvoir va chercher à intimider les salariés et les fonctionnaires et à leur faire croire que le niveau des dépenses de retraites est aujourd'hui trop élevé.

Concernant l'Etat le pouvoir va certainement comparer le montant équivalent du déficit du Budget général et des dépenses de personnels: 117 milliards d'euros. Les pensions civiles et militaires représentent 40 % des dépenses de personnels: 47 milliards. Rappelons que les exonérations de charges patronales quasiment sans contrôle ni contrepartie sont d'une quarantaine de milliards, la loi TEPA de 2007 (bouclier fiscal,...) de 15 milliards, la baisse de la TVA dans la restauration de 3 milliards.

Ce dont souffre le pays c'est d'un déficit de croissance et d'emploi, et non d'un excès de retraités et de fonctionnaires.

Consolider la retraite par répartition avec un taux de remplacement à 75 % :

Le gouvernement a décidé que quelque soit le nombre de retraités les dépenses de retraite resteront au niveau actuel: 13 % du PIB. Alors que le Conseil d'orientation des retraites évalue le besoin de financement supplémentaire pour l'ensemble des régimes français à 1 % en 2020 et 1,8 % du PIB en 2040.

Le gouvernement a deux fers au feu pour atteindre son objectif.

Faire disparaître l'ensemble des régimes actuels de retraite (dont les régimes de fonctionnaires) et les unifier tous en un régime unique par points. On passerait ainsi d'une retraite à prestations définies et à cotisations évolutives à un régime à cotisations définies mais à prestations indéfinies. En clair, pour atteindre l'équilibre financier de ce régime unique de retraite, le montant des retraites pourra baisser, comme dans le système suédois.

La CGT est totalement opposée à la disparition des régimes de retraite existants et à la mise en place d'un régime unique par points.

Ce projet a pour objectif d'évacuer du débat public la question du financement du système de retraite.

Le gouvernement peut aussi en conservant la diversité des régimes:

- choisir de **continuer à augmenter la durée travaillée** pour bénéficier du taux plein de retraite (41 ans en 2012 dans les règles actuelles)
- **remettre en cause l'âge légal de départ en retraite à 60 ans**. Avec, par exemple, un départ possible de 62 ans à 67 ans au lieu de 60 à 65 ans aujourd'hui
- **continuer à dégrader les paramètres** de calcul du montant d'une pension à taux plein.

Comme l'allongement de la durée d'assurance, un passage à 62 ans de l'âge l'égal de départ revient aussi à baisser le niveau des pensions.

En effet, d'une part, il changerait le calcul de la décote appliquée si on n'a pas le nombre de trimestres exigé pour le taux plein. Il n'y a plus de décote à 65 ans aujourd'hui, ce serait 67 demain. 16% des agents de l'Etat ont subi une décote en 2008 pour -34 euros mensuels en moyenne. Le gouvernement trouve sans doute ce nombre et ce montant insuffisants.

D'autre part, il changerait le calcul de la surcote pour les trimestres au-delà de la durée d'assurance exigée pour le taux plein. Elle ne prendrait effet qu'à partir de 62 ans au lieu de 60 ans. Il faudrait travailler jusqu'à 67 ans pour bénéficier des mêmes montants. La surcote concerne en 2008 35 % des fonctionnaires d'état pour 103 euros mensuels en moyenne. Le gouvernement trouve sans doute ce nombre et ce montant excessifs.

Sans compter que la modification de l'âge légal de départ devrait logiquement avoir des conséquences pour la prise en compte de la pénibilité, le service actif permettant aujourd'hui un départ dès 55 ans, voire 50 ans.

Toujours travailler plus pour gagner moins !

Pour la CGT, il est possible de financer la consolidation et l'amélioration du système de retraite par répartition.

Le sous-emploi représente la moitié des besoins de financement des retraites. Une politique mettant l'emploi au premier rang des priorités et favorisant le plein emploi est nécessaire. Au service de cette politique la CGT propose un pôle public de financement.

Pour le reste des besoins, la CGT propose:

- une réforme de la cotisation employeur tenant compte de la masse salariale et de son évolution dans l'entreprise.
- de soumettre à cotisations l'ensemble des éléments de rémunérations
- d'instaurer une cotisation sur les revenus financiers des entreprises

Pour l'Etat, ce sont les politiques de diminution des impôts des entreprises et des catégories les plus aisées qui contribuent à creuser le déficit. Les déficits sont aussi nécessaires au pouvoir pour justifier abandons de missions et réduction du nombre de fonctionnaires. C'est pourquoi il refuse « *d'augmenter les impôts* » même dans la situation actuelle de crise. Il faut rompre avec cette politique et réformer la fiscalité pour qu'elle soit plus juste.

Nos revendications

Pour la première fois depuis 1993 une réforme du système de retraite concernera la totalité des salariés du privé, des fonctionnaires et des bénéficiaires des régimes spéciaux.

Une mobilisation d'ensemble pour les retraites et pour faire reculer le gouvernement est nécessaire.

La CGT posera en préalable à toute discussion la question de la pénibilité.

Pour tous les salariés, la CGT revendique :

- le droit à la retraite à 60 ans
- un taux de remplacement de 75 % pour une carrière complète
- la prise en compte de la formation, du chômage et de la recherche d'un premier emploi
- la prise en compte de la pénibilité
- la prise en compte de l'ensemble des rémunérations dans l'assiette des cotisations

Pour les fonctionnaires, l'UGFF revendique :

- le maintien et l'amélioration du Code des Pensions
- une carrière complète équivalente à 37,5 années de cotisations
- l'intégration dans le traitement des primes ayant un caractère de complément salarial
- la mise en extinction du régime additionnel.

STATUT DES FONCTIONNAIRES

Un bien commun à défendre et renforcer

Au 20^{ème} siècle la France s'est dotée d'une administration qui, aujourd'hui encore, constitue un modèle de référence pour de nombreux pays. Le statut des fonctionnaires qui fixe par la loi les droits et obligations de tous les agents publics constitue la pierre angulaire de cette organisation administrative.

Articulé autour de grands principes fondateurs, tel l'unicité et l'adaptabilité de la Fonction publique, le droit à la carrière, la distinction entre le grade et l'emploi, la responsabilité individuelle et collective, le statut devrait apporter à tous les agents, mais aussi et surtout à toute la population un certain nombre de garanties fondamentales.

Le concours :

Afin d'éviter des recrutements de gré à gré qui permettent des embauches sur des critères autre que la qualification, le législateur a prévu que le principe général d'accès à la Fonction publique devrait être le concours.

Ce principe, s'il est perfectible, est encore aujourd'hui le seul qui assure une égalité d'accès à l'emploi public en écartant les dérives du clientélisme ou du favoritisme.

La carrière :

Dans les 3 versants de la Fonction publique, les règles de rémunérations sont organisées dans le cadre d'une grille unique adossée à un point d'indice commun. Ce mécanisme a vocation à assurer à tous des évolutions de salaire qui prennent en compte l'expérience acquise avec l'ancienneté tant en permettant, par le biais d'avancement accéléré ou de concours interne, la prise en compte de l'investissement individuel.

Pour les concepteurs du statut, il s'agissait de garantir à tous les fonctionnaires des conditions de vie décente et d'éviter que les salaires progressent qu'au bon vouloir de la hiérarchie. Ces dispositions sont essentielles pour prévenir la corruption et assurer la neutralité dans l'accomplissement des missions, en limitant les pressions économiques sur les agents.

La garantie d'emploi :

Contrairement aux salariés du privé, les agents publics ne devraient pas, en France être embauchés pour un emploi déterminé ou pour accomplir une tâche précise qui, lorsqu'elle prend fin permet le licenciement.

Au contraire dans le cadre de la distinction entre le grade et l'emploi, les fonctionnaires doivent être recrutés en fonction de la qualification, l'administration ayant l'obligation, lorsque les missions évolues, de proposer aux agents titularisés dans un corps, un nouveau poste accompagné le cas échéant d'une fonction.

Ce principe qui, sauf faute grave, assure une garantie d'emploi, vise à assurer la sérénité dans l'accomplissement des missions en écartant les risques de précarité tout en permettant les nécessaires évolutions de la Fonction publique.

Des attaques sans précédent :

Ces dispositions, avec d'autres, visent ainsi à ce que les missions assignées par le législateur, dans le souci de l'intérêt général, soient accomplies par des fonctionnaires responsables, et impartiaux, non soumis à des pressions économiques ou politiques.

L'existence dans notre pays de plus de 5 millions d'agents publics, soit environ 20 % de la population active est considérée comme insupportable par le MEDEF qui voit là un contre modèle à la précarité généralisée, qu'il voudrait imposer à tous les salariés. De plus, depuis longtemps, certains politiques qui souhaitent disposer d'agents dociles répondant aux injonctions en fonction d'opportunité remettent en cause le statut général de la Fonction publique. Toutefois, jamais comme ces dernières années, ce cadre de références n'a été attaqué dans ces principes fondamentaux, comme, par exemple, au travers de la loi dite « *de mobilité* » adoptée l'été dernier.

☞ En généralisant les cas de recrutements non statutaires, elle vise à développer une Fonction publique d'emplois et non plus de carrière.

☞ En introduisant l'intérim dans la Fonction publique, elle institue la précarité comme règle – avec des salariés serviables et corvéables à merci - et développe des sources de profits aux entreprises de ce secteur.

☞ En créant, au travers de la position de réorientation professionnelle, la possibilité de licenciement économique, elle bat en brèche la garantie d'emploi des fonctionnaires.

↳ Les mesures annoncées ou déjà prises sur les régimes indemnitaires (qui ont pris une part de plus en plus importante dans les rémunérations) remettent en cause les principes même de la carrière en conditionnant l'attribution des primes au « *mérite* » individuel ou à la performance collective.

Tout ceci dessine les contours d'une autre Fonction publique à l'opposé des besoins des agents et des intérêts des populations.

La CGT réaffirme au contraire que les principes du statut général sont toujours résolument moderne même si les textes qui la compose doivent être renouvelés pour apporter plus de garanties aux fonctionnaires et à tous les citoyens.

Elle appelle tous les agents à se mobiliser dans les prochaines semaines et les prochains mois pour porter ces valeurs, combattre les orientations néfastes du gouvernement actuel et imposer d'autres choix.

Nos revendications :

- La consolidation du Statut, avec des droits et devoirs renouvelés.
- Le renforcement de l'unicité entre les 3 versants.
- L'abrogation de la loi dite « *de mobilité* ».
- La mise en œuvre d'un vaste plan de titularisation.
- Le maintien du concours comme unique mode de recrutement, en améliorant les épreuves.